

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mercredi 28 août 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer, M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mme Johanne Beaulieu et M. Louis Kemp ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-130828-2607

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 11 juin 2013.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-130828-2608

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Prolongation du bail du Centre de formation agricole de Mirabel;
5. Services alimentaires dans nos établissements :
 - 5.1 Service de cantine – école Horizon-Soleil;
 - 5.2 Service de cantine – école Plateau Saint-Louis;
 - 5.3 Service de cantine – école Chante-Bois;
 - 5.4 Service de cantine – école de la Clairière.
6. Adjudication du contrat de service de transport hors horaire dans le cadre du programme sport-études à l'école Saint-Gabriel pour 2013-2014 – adoption;

7. Nomination de professionnels en architecture, en génie mécanique et électricité, et en ingénierie structure et génie civil dans le cadre du budget des investissements et de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments »;
8. Rapport sur les adjudications de contrat durant la période estivale;
9. Rapport sur les nominations de gestionnaire durant la période estivale; (*huis clos*)

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROLONGATION DU BAIL DU CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL (CFAM) ENTRE LA VILLE DE MIRABEL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES (CSSMI)

Résolution n° CE-130828-2609

ATTENDU le bail intervenu le 4 novembre 1999 entre la Ville de Mirabel (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) concernant le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM);

ATTENDU que le bail se terminera le 30 octobre 2029;

ATTENDU que la prolongation du bail permettrait à la CSSMI de planifier un projet en économie d'énergie;

ATTENDU les négociations entre la Ville et la CSSMI concernant la possibilité de prolonger une partie de ce bail;

ATTENDU la description technique du 6 mai 2013 préparée par Madame Nathalie Levert, arpenteur-géomètre;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ACCEPTER la prolongation d'une partie du bail, conformément à la description technique de Madame Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, pour une durée minimale correspondante à la période requise pour être admissible à une mesure du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE HORIZON-SOLEIL – ANNULATION D'UN CONTRAT

Résolution n° CE-130828-2610

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Martine Petit » afin de desservir l'école Horizon-Soleil pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014 (rés. n° CE-110614-2421);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Martine Petit » de mettre fin à compter du 30 juin 2013 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école Horizon-Soleil;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Martine Petit » pour l'école Horizon-Soleil;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

Adopté

SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE HORIZON-SOLEIL – ADJUDICATION D'UN CONTRAT

Résolution n° CE-130828-2611

ATTENDU la requête du concessionnaire « Martine Petit » de mettre fin, dès le 30 juin 2013, au contrat de service de cantine à l'école Horizon-Soleil;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire « Martine Petit » à l'école Horizon-Soleil (rés. n° CE-130828-2610);

ATTENDU la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école Horizon-Soleil;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Lise Landry

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « La marmite à saveurs » opéré par Mmes Laurence Loyer et Julie Beaulieu, afin de desservir l'école Horizon-Soleil jusqu'au 30 juin 2014;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE PLATEAU SAINT-LOUIS – ANNULATION D'UN CONTRAT

Résolution n° CE-130828-2612

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Nicole Boisvert » afin de desservir l'école Plateau Saint-Louis pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014 (rés. n° CE-110614-2421);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Nicole Boisvert » de mettre fin à compter du 30 juin 2013 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par m. Normand Chalifoux

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Nicole Boisvert » pour l'école Plateau Saint-Louis;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

Adopté

**SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE PLATEAU SAINT-LOUIS –
ADJUDICATION D'UN CONTRAT**

Résolution n° CE-130828-2613

ATTENDU la requête du concessionnaire « Nicole Boisvert » de mettre fin, dès le 30 juin 2013, au contrat de service de cantine à l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire « Nicole Boisvert » à l'école Plateau Saint-Louis (rés. n° CE-130828-2612);

ATTENDU la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « La Boîte Régale Santé » opéré par Mme Natacha Cyr, afin de desservir l'école Plateau Saint-Louis jusqu'au 30 juin 2014;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

**SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE CHANTE-BOIS – ANNULATION D'UN
CONTRAT**

Résolution n° CE-130828-2614

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Gestion Richard Ouimet enr. » afin de desservir l'école Chante-Bois pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014 (rés. n° CE-110614-2421);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Gestion Richard Ouimet enr. » de mettre fin à compter du 30 juin 2013 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école Chante-Bois;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Gestion Richard Ouimet enr. » pour l'école Chante-Bois;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

Adopté

SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE CHANTE-BOIS – ADJUDICATION D'UN CONTRAT

Résolution n° CE-130828-2615

ATTENDU la requête du concessionnaire « Gestion Richard Ouimet » de mettre fin, dès le 30 juin 2013, au contrat de service de cantine à l'école Chante-Bois;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire « Gestion Richard Ouimet » à l'école Chante-Bois (rés. n° CE-130828-2614);

ATTENDU la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école Chante-Bois;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « La marmite à saveurs » opéré par Mmes Laurence Loyer et Julie Beaulieu, afin de desservir l'école Chante-Bois jusqu'au 30 juin 2014;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE – ANNULATION D'UN CONTRAT

Résolution n° CE-130828-2616

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Coopsco des Laurentides » afin de desservir l'école de la Clairière pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014 (rés. n° CE-110614-2421);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Coopsco des Laurentides » de mettre fin à compter du 30 juin 2013 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école de la Clairière;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Coopsco des Laurentides » pour l'école de la Clairière;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

Adopté

SERVICE DE CANTINE À L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT

Résolution n° CE-130828-2617

ATTENDU la requête du concessionnaire « Coopsco des Laurentides » de mettre fin, dès le 30 juin 2013, au contrat de service de cantine à l'école de la Clairière;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire « Coopsco des Laurentides » à l'école de la Clairière (rés. n° CE-130828-2616);

ATTENDU la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école de la Clairière;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Gestion Richard Ouimet » opéré par M. Richard Ouimet, afin de desservir l'école de la Clairière jusqu'au 30 juin 2014;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE DE TRANSPORT HORS HORAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES À L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL POUR 2013-2014 - ADOPTION

Résolution n° CE-130828-2618

ATTENDU que les frais nécessaires au transport des élèves sont assumés par les parents dans le cadre du programme en sport-études de l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public # 190AO1267 – Service de transport hors horaire pour les activités parascolaires dans le cadre du programme en sport-études pour l'année scolaire 2013-2014 à l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence la firme « Robert Paquette Autobus et Fils inc. », le contrat à commande de service de transport hors horaire pour les activités parascolaires dans le cadre du programme en sport-études pour l'année scolaire 2013-2014 à l'école Saint-Gabriel au prix forfaitaire de 61,90 \$ par aller simple plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

NOMINATION DE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, ET EN INGÉNIERIE STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL DANS LE CADRE DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET DE LA MESURE 50620 « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Résolution n° CE-130828-2619

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer les travaux suivants dans le cadre du budget des investissements (résolution n° CC-130625-3940) et de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (résolution n° CC-130625-3941) :

BÂTIMENT	PROJET	Coût estimé du projet (incluant honoraires, imprévus et taxes)
Arc-en-ciel	Réfection de la maçonnerie (Maintien des bâtiments)	1 000 000 \$
CF continue des Patriotes (Pavillon Jacques-Labrie)	Correction affaissement dans un coin du gymnase (Maintien des bâtiments)	240 000 \$
Plateau Saint-Louis (Pavillon Plateau Saint-Louis)	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments)	360 000 \$
Saint-Gabriel (Pavillon Notre-Dame)	Réfection des planchers (Maintien des bâtiments)	420 000 \$
Saint-Pierre	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments)	370 000 \$
Sauvé	Réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (Maintien des bâtiments)	1 703 009 \$
secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François)	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments)	410 000 \$
secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François)	Enlèvement du flocage d'amiante (Maintien des bâtiments)	300 000 \$

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » :

BÂTIMENT	PROJET
Arc-en-ciel	Réfection de la maçonnerie (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : L'Écuyer Lefavre architectes s.e.n.c.
CF continue des Patriotes (Pavillon Jacques-Labrie)	Correction affaissement dans un coin du gymnase (Maintenance des bâtiments) - Firma d'ingénierie en structure : Les Consultants Bellefeuille, Samson inc.
Plateau Saint-Louis (Pavillon Plateau Saint-Louis)	Réfection de la toiture (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.
Saint-Gabriel (Pavillon Notre-Dame)	Réfection des planchers (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : Laurence Hettel et Larry O'Shaughnessy architectes en consortium
Saint-Pierre	Réfection de la toiture (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : TLA Architectes associés
Sauvé	Réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : Yves Woodrough Architectes inc.
secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François)	Réfection de la toiture (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : Jean-Marc Coursol architecte
secondaire du Harfang (Pavillon Saint-François)	Enlèvement du flocage d'amiante (Maintenance des bâtiments) - Firma d'architecture : Bergeron Bouthillier architectes

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer les bons de commande initiant le processus.

Adopté

RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-130828-2620

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre du budget des investissements (rés. n° CC-120626-3739);

ATTENDU la résolution n° CE-130611-2604 concernant l'adjudication de contrat durant la période estivale;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO1219 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de drainage de la cour arrière à l'école des Mésanges;

ATTENDU la recommandation d'Ingemax inc;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENTÉRINER l'adjudication du contrat d'exécution des travaux de drainage de la cour arrière à l'école des Mésanges, à l'entrepreneur général Entreprise de Pavage Dion inc. pour la somme de 137 320 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté

HUIS CLOS – NOMINATION DE GESTIONNAIRES

Résolution n° CE-130828-2621

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-130828-2622

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 5.

Adopté

NOMINATION – DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

Résolution n° CE-130828-2623

ATTENDU le mandat de la Direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (rés. n° CE-130611-2603);

ATTENDU les recommandations unanimes des comités de sélection;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ENTÉRINER les nominations suivantes :

- Mme Annie Renaud, directrice adjointe d'école primaire;
- Mme Colette Lauzon, directrice adjointe d'école secondaire.

Tel que précisé dans la politique locale de gestion des cadres d'école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ces candidates seront soumises à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION DE SERVICE

Résolution n° CE-130828-2624

ATTENDU le mandat de la Direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (rés. n° CE-130611-2603);

ATTENDU les recommandations unanimes des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENTÉRINER l'engagement suivant :

- M. Sylvain Bruneau, directeur, Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle.

Tel que précisé dans la politique locale de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ce candidat sera soumis à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-130828-2625

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 10.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général